

**Présents (9):** Jean-luc Veillé, Brigitte Laurent, Bertrand Bréjuin, Christine Thiken, Pierrette Diné, Joseph Maréchal, Aurélien Thébert, Dominique Ronceray, Christophe Blin

**Excusés (5):** Clément Méchard, Karine Faucheux, Maryline Hacques, Eric Jallot, Patrice Accarie

**Absente (1):** Anne-Gaëlle Delrue

**Secrétaire de séance :** Aurélien Thébert

**Pouvoir (3):** Clément M. donne pouvoir à Christine T, Karine F. donne pouvoir à Pierrette D., Maryline Hacques donne pouvoir à Joseph M.

*Présents : 9 - Votants : 12*

---

### 1) Présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire (rapporteur : Jean-Luc V.)

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance à savoir :

- **Devis validés**

**Travaux mairie :** entreprise FADIER Menuiserie devis signé le 06/04/2022 pour un montant de 2 444.60 HT soit 2 933.52 € TTC

**Travaux lotissement de La Foucherie :**

- Infrastructure des réseaux prestations d'ingénieries télécom : entreprise SOLUTEL devis signé le 25/04/2022 pour un montant de 862.13 HT
- Travaux de pose et câblage en fibre optique : entreprise SOLUTEL devis signé le 25/04/2022 pour un montant de 2 613.59 HT

### 2) Transfert du bar tabac presse Le SULKY (rapporteur : Jean-Luc V.)

Comme le prévoit le code du marché public dans le cadre d'une procédure adaptée pour des marchés de travaux, un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été réalisé suite à la réception du dossier de consultation du cabinet Segrétain.

Monsieur Maréchal interpelle sur le lancement de consultation réalisé sans avis du conseil municipal. Il est précisé que l'exécutif local n'est pas juridiquement tenu d'obtenir l'autorisation préalable de l'assemblée délibérante avant de lancer une consultation de procédure adaptée.

Le maire indique que le cabinet Segrétain a laissé peu de délai pour le lancement de la consultation connaissant le délai de la réalisation des travaux il a été jugé bon de lancer la consultation et d'en informer le conseil municipal ensuite.

Les offres des entreprises sont attendues pour le vendredi 13 mai. La commission d'appel d'offres sera conviée à l'ouverture des plis et au retour de l'analyse qui sera réalisé par le cabinet Segrétain.

M. Maréchal précise qu'il aurait apprécié que le dossier de consultation des entreprises soit présenté lors d'une commission bâtiments. M. Thébert, outre le cadre juridique, pense qu'il aurait été bon que le conseil municipal puisse voir les chiffres au préalable.

Monsieur le maire comprend bien mais a fait les démarches nécessaires pour faire avancer ce dossier.

Le cabinet Segrétain a depuis le lancement de consultation fait parvenir l'estimation actualisée pour les 9 lots pour un montant de 203 745.60 € HT :

		Estimation HT nov 2021	Estimation HT avril 2022
LOT 1	Démolition, Gros œuvre	25 000,00 €	19 950,00 €
LOT 2	Menuiseries extérieures, intérieures, serrurerie	27 250,00 €	60 050,00 €
LOT 3	Terrasse bois	7 500,00 €	12 960,00 €
LOT 4	Cloisons sèches, faux plafonds, isolation	29 284,00 €	29 284,00 €
LOT 5	Électricité, chauffage électrique	24 000,00 €	16 200,00 €
LOT 6	Plomberie sanitaire, ECS, ventilation, climatisation	15 300,00 €	23 900,00 €
LOT 7	Carrelage faïences	20 100,00 €	21 900,00 €
LOT 8	Peinture, revêtements muraux, sols souples	5 801,60 €	7 201,60 €
LOT 9	Matériel cuisine		12 300,00 €
	<b>Montant HT</b>	<b>154 235,60 €</b>	<b>203 745,60 €</b>
	<b>MONTANT TTC</b>	<b>185 082,72 €</b>	<b>244 494,72 €</b>

Le maire expose chaque lot au conseil municipal.

Il explique que le lot 2 fait face aux coûts de l'acier en hausse – matériaux exigés par l'ABF. Le maire indique que l'ABF est prêt à revoir sa position pour revenir à de la menuiserie bois.

M. Thébert précise en effet qu'aucune entreprise ne va répondre à ce lot 2 tel que présenté.

Le maire précise que certains lots demanderont à être revus avec le cabinet en détail.

M. Thébert indique que le délai des travaux pour une finalité fin décembre ne sera pas respecté vu les délais de livraison actuels.

### 3) HABITAT (rapporteur : Jean-Luc Veillé)

#### - Projet de construction avec le bailleur ESPACIL (vidéoprojection)

Monsieur le maire expose la présentation de la proposition financière du projet proposée par le bailleur ESPACIL. Il est rappelé que le projet compte 6 logements dont 3 en accession à la propriété.

La participation d'Espacil Habitat à l'achat du foncier est de 6.000€ HT, et la participation d'Espacil Accession de 39.000€ HT. L'offre de charge foncière globale est donc de 45.000€ HT.

Monsieur Maréchal s'indigne que le conseil parte sur un tel projet alors que le budget des logements sociaux permettait d'investir dans des logements communaux dont les revenus des loyers revenaient ensuite à la commune. Pour lui, une commune se doit de densifier tout en maîtrisant ses dépenses. Dans ce projet, la commune va porter la viabilisation des parcelles et la réalisation de la voirie.

Madame Laurent indique qu'à son sens il n'y a rien de choquant à faire appel à des bailleurs sociaux, et que la commune pourra poursuivre la construction de logements également.

Monsieur le maire rappelle la complexité d'avoir des bailleurs sociaux souhaitant construire sur les petites communes, et se réjouit qu'Espacil fasse une proposition.

Décision du conseil : 4 contre, 8 pour

#### - Projet de construction avec le bailleur NEOTOA (vidéoprojection)

Monsieur le maire fait le retour de la réunion du 19 avril avec NEOTOA représenté par M. Peu, et présente le projet de construction de logements rue de la forêt.

Monsieur le maire précise qu'il est prévu 3 logements seniors côté rue de la forêt, ainsi que 3 logements (2T4 et 1 T5) dont l'accès se fera côté rue de la gravelle.

- **Lotissement de la Touche Godet cession du lot 14 (vidéoprojection)**

Rappel délibération 35/2017 du 1<sup>er</sup> juin 2017 fixant le prix de vente à 39 € HT/m<sup>2</sup> des lots du lotissement de la Touche Godet

Le maire informe que le notaire a pris contact pour confirmer la demande d'acquisition du lot n°14 du lotissement de la Touche Godet présentée par Monsieur et Madame Samuel DANCIU demeurant à VITRE (35) Considérant la surface du lot n° 14 arrêtée à 650 m<sup>2</sup>, représentant un prix de vente de 30 275.70,00 € HT. Considérant la législation sur la TVA sur marge, nécessitant de préciser le montant d'acquisition des terrains, soit 1,11 € HT le m<sup>2</sup>. La marge sur la vente opérée par la commune sera donc de 37,89 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 24 628.50 € HT. La TVA sur cette marge sera de 4 925.70 €.

Il est donc proposé au conseil municipal

- de vendre à Monsieur et Madame DANCIU le lot n°14 du lotissement de la Touche Godet, d'une contenance de 650 m<sup>2</sup> pour la somme de 35 201.40 € TTC correspondante à la surface de la parcelle en m<sup>2</sup> multipliée par le prix de vente hors taxe, à laquelle il est nécessaire de rajouter la TVA sur marge.
- d'autoriser le maire à signer les pièces se rapportant à cette vente.

Décision du conseil : 12 pour

#### 4) URBANISME

- **Adressage (rapporteur : Christophe Blin)**

Monsieur Blin présente le travail réalisé par le groupe de travail au conseil municipal. Il est demandé de décider sur la méthode de numérotation :

- a. Nommage des voies d'accès + **numérotation séquentielle**, avec conservation du lieu-dit
- b. Nommage des voies d'accès + **numérotation séquentielle**, sans conservation du lieu-dit
- c. Nommage des voies d'accès + **numérotation métrique**, avec conservation du lieu-dit
- d. Nommage des voies d'accès + **numérotation métrique**, sans conservation du lieu-dit
- e. Utilisation du lieu-dit comme voie + **numérotation séquentielle**

Le groupe de travail propose de retenir la dernière solution.

Après échange, le conseil municipal convient à dire que la solution : utilisation du lieu-dit comme voie et numérotation séquentielle, proposée par le groupe de travail est la plus judicieuse.

Décision du conseil : 12 pour

**1) Révision générale du PLU (rapporteur : Christine Thiken)**

Madame Thiken rappelle la procédure en cours, avec la fin de la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) le 16 mai.

L'enquête publique est prévue avec le commissaire enquêteur Mme Faysse du 7 juin au 08 juillet.

Quatre dates avec présence du commissaire sont fixées les mardi 07 juin 9h-12h, mercredi 15 juin 16h30-18h30, samedi 2 juillet 9h-12h et le vendredi 8 juillet 14h-18h30

Un arrêté sera pris en conséquence, et une communication publique sera réalisée au préalable.

**2) Cession de terrain à un particulier (rapporteur : Jean-Luc V)**

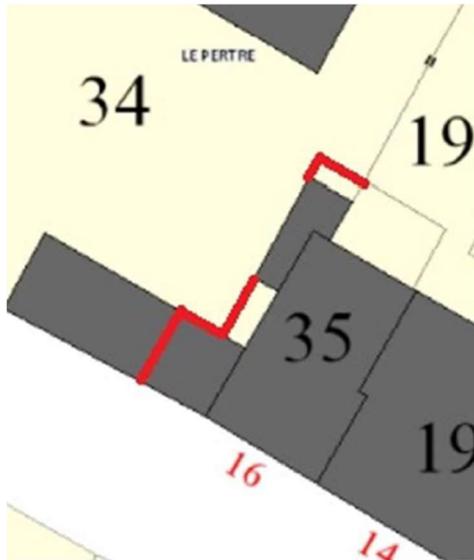
M. Lesné Didier propriétaire de la maison située 16, rue d'Argentré parcelle AB 35 souhaite acquérir une bande de terrain appartenant à la commune dans le but de lui permettre de rénover le bâtiment dont il est propriétaire depuis peu. M. Iainé souhaite réaliser deux logements locatifs – un accès par l'arrière pour un des logements est nécessaire pour la bonne réalisation du projet.

Il est proposé au conseil

- de céder une partie du terrain situé au 18 rue d'Argentré - parcelle AB 34 pour une superficie de moins de 50m<sup>2</sup>
- de faire réaliser le bornage dont les frais seront à la charge de l'acquéreur
- d'arrêter le prix de cession à 15€/m<sup>2</sup>
- que l'acquéreur devra réaliser les clôtures séparatives en limite de propriété à sa charge
- rappelle que les frais d'acte et de dossier seront à la charge de l'acquéreur
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte auprès du cabinet notarial AUDRAIN-ODY ainsi que l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier

Deux solutions sont proposées suite au conseil municipal de mars dernier :

Solution 1



Solution 2



Monsieur Maréchal refuse les deux solutions, il rappelle l'accès existant par la cour de la salle. Monsieur le maire précise que dans le cadre d'une location, l'extérieur de la salle est utilisé et, par conséquent cela n'est pas idéal pour l'accès au logement prévu à l'arrière du bâtiment de M. Lesné.

Après échange, le conseil décide de retenir la solution 2. Il est donc proposé au conseil de statuer sur les conditions de cessions du terrain selon la solution 2.

Décision du Conseil : 5 pour, 4 abstentions, 3 contre

### 3) VOIRIE (rapporteur : Bertrand Bréjuin)

#### 4) Modernisation de voirie – Validation du devis route du bas chevrier

Monsieur Bréjuin rappelle que dans le programme de voirie il est prévu des travaux route du bas chevrier. Des devis ont été demandé auprès de trois entreprises : TPB Vitré - FTPB Saint Pierre la Cour – PIGEON TP Argentré du plessis

Devis réceptionné en	FTPB	PIGEON TP	TPB
	avril-22	avril-22	avril-22
Coût HT	49 134.23 €	49 055,50 €	46 198.75 €
Coût TTC	58 961.07 €	58 866.60 €	55 438.50 €

*Révision des prix possible dans le contexte actuel.*

M. Bréjuin précise que les offres des entreprises FTPB et PIGEON sont avec une proposition en enrobé, contrairement à l'entreprise TPB qui propose du tricouche. A son sens il est préférable d'opter pour de l'enrobé.

Décision du Conseil municipal : Le conseil valide à l'unanimité la proposition de l'entreprise PIGEON TP pour un montant de 49 055.50 € HT soit 58 866.60 € TTC

## 5) PATA 2022

Monsieur Bréjuin informe que les communes du groupement ont validé l'offre de l'entreprise PIGEON TP avec comme co-titulaires les entreprises SECHE et BEAUMONT pour un montant de 160 916 € HT.

<b>Pour la commune</b>	<b>Coût 2021</b>	17 700 € HT soit 21 240 € TTC
	<b>Coût 2022</b>	23 240 € HT soit 27 888.00 € TTC soit évolution de 31.29 %

La commune est répartie sur une offre de 20 Tonnes, comme les années passées. Le planning prévoit une intervention semaine 24 soit du 13 juin au 17 juin.

## 6) SUBVENTIONS aux associations (rapporteur : Brigitte Laurent)

Madame Laurent présente les demandes de subventions réceptionnées en mairie. Après échange, le conseil municipal valide à l'unanimité les subventions suivantes :

### Annexe 1 - SUBVENTIONS 2022

		2022
Associations Le Pertre / St Cyr	Comité des fêtes	5 500,00 €
	Acti Gym	300,00 €
	Les bleuets - Section Football	5 700,00 €
	Les bleuets - Section Volley Ball	2 000,00 €
	COEELP	2 000,00 €
	Amis des sentiers	1 957,43 €
	MFR Pointel	15,00 €
	Restaurants du cœur	100,00 €
	Planet' jeunes	95,68 €
	UNC (AFN)	400,00 €
	Eau & rivières de Bretagne	50,00 €
	<b>Don pour aide à la population UKRAINIENNE</b>	<b>1 400,00 €</b>
		<b>19 518,11 €</b>

## 7) QUESTIONS DIVERSES

- a. Maison de santé travaux bureau du kinésithérapeute (Bertrand B.)

Monsieur Bréjuin confirme la réalisation de la trappe pour permettre l'accès au vide sanitaire de la maison de santé. Cet accès réalisé va permettre à l'entreprise Perrinel d'intervenir pour l'ajout d'une vasque dans le bureau du kinésithérapeute.

- b. Circuit de randonnée « boucle de 90kms » réalisé par Vitré Communauté (Brigitte L.)

Madame Laurent évoque la réalisation d'un circuit par Vitré Communauté. Ce circuit regroupe diverses communes du territoire, il est prévu que celui-ci puisse être réalisable pour le mois de juillet. La signalétique sera installée au préalable par les services de Vitré Communauté.

- c. Jury d'assises (Jean-Luc V.)

Monsieur le maire rappelle la nécessité de procéder à la nomination de trois électeurs pour la liste des jurés d'assises : Noailly Jean-Pierre, Bédouin Serge et Jagline Michel sont désignés par hasard via la liste électorale.

d. Chantier international (Brigitte L.)

Madame Laurent rappelle la présence du chantier en juillet (arrivée des jeunes le 8 juillet). Sont attendus 12 jeunes européens.

Madame Laurent indique qu'il est prévu des animations pour permettre que ce chantier soit un échange avec la population, le centre de loisirs et le dispositif Eli.

Il est précisé au conseil municipal que l'aspect technique sera vu en juin mais qu'il sera nécessaire de louer un échafaudage pour sécuriser le chantier ainsi que des toilettes de chantier. Des devis vont être réalisés en conséquence.

e. Commission Communication (Christine T.)

Madame Thiken évoque la prochaine édition du bulletin municipal dont la sortie est programmée pour la semaine du 20 juin. Il est prévu une mise en avant des producteurs locaux. Madame Thiken informe également que lors de la dernière commission il a été décidé de travailler sur une plaquette de présentation de la commune.

f. Commission Animation locale (Brigitte L.)

Madame Laurent évoque les illuminations de Noël et rappelle que le contrat est arrivé à son terme avec LOIR DIFFUSION. Il est proposé de racheter des guirlandes pour la façade de la mairie et de renouveler les décors candélabres en location. Il a été proposé de confier la décoration de Noël au conseil municipal des jeunes ainsi qu'au dispositif argent de poche.

Madame Laurent rappelle qu'il n'y a pas eu de sapin naturel en décembre 2021 d'installé sur la place de l'église. L'idée de proposer un sapin artificiel ou de type moderne a été jugé trop coûteux.

La commission a prévu de repartir avec un sapin naturel l'idée est d'investir dans des décors.

Il est également évoqué le livret du circuit des chouettes savantes. La commission ne souhaite pas définir de prix de vente. Il est proposé une réédition gratuite, mais pas en libre-service. La commission doit étudier un ajout au livret pour des informations pratiques types activités commerciales, ...

g. SIAEP - travaux planifiés (Joseph M.)

Monsieur Maréchal informe du début des travaux avec 15 jours de retard.

f. Personnel (Christine T.)

Madame Thiken informe le conseil municipal de l'arrêt maladie de Madame Ribot jusqu'au 4 mai avec une prolongation possible. Il est évoqué la possibilité de faire appel au service des missions temporaire du centre de gestion 35.

h. CCAS repas des aînés (Jean-Luc V)

Monsieur le maire informe que le conseil d'administration a fixé le repas des aînés au 5 octobre 2022.

**Fin de séance 22h52**